

AVIS PUBLIC
Assemblée publique de consultation
Projet de règlement n° U-280-5

Aux personnes intéressées par le projet de règlement n° U-280-5 Modifiant le règlement n° U-280 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, afin d'assujettir tous les projets intégrés, ainsi que les projets de redéveloppement de terrain de 0,5 hectare et plus:

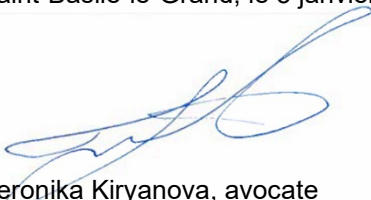
Le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 4 décembre 2023, le projet du Règlement n° U-280-5 Modifiant le règlement n° U-280 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, afin d'assujettir tous les projets intégrés, ainsi que les projets de redéveloppement de terrain de 0,5 hectare et plus.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi **15 janvier 2024, à 19 h 15**, à la salle du conseil du Centre civique Bernard-Gagnon situé au 6, rue Bella-Vista à Saint-Basile-le-Grand. Au cours de cette assemblée publique, le maire ou un autre membre du Conseil expliquera le premier projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement peut être consulté aux Services juridiques et du greffe durant les heures normales de bureau.

Saint-Basile-le-Grand, le 5 janvier 2024



Veronika Kiryanova, avocate
Greffière adjointe
Services juridiques et du greffe